

## Conseil municipal du 25 Juillet 2018 – COMPTE-RENDU

**PRESENTS** : GABAIL M, ROUDET JC, MAUPEU M, CASTAGNE A, SOLOME L (procuration de C TRESCAZES), BRUN Y, CAUSSIEU P, LECONTE N, FERNANDES D, BRUZAUD C.

**ABSENTS** : RAYNAL JF, ABELARD C, HAURINE N, COMBRE F, MINCHELLA F, LABIT P, TRESCAZES C (pouvoir à Laurent SOLOME).

### **ORDRE DU JOUR :**

- BUDGET PRINCIPAL : DM 2
- VALIDATION AVANT-PROJET PHASE 1 TRAVAUX GAVARNIE VILLAGE
- CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE
- PLU ET SPR : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE
- HOTEL DES VOYAGEURS
- ECOLE : INTERVENTION EN LANGUE OCCITANE (PARLEM)
- ASSAINISSEMENT : TRAVAUX SUR LA STEP ET LE RESEAU
- EAU POTABLE : RECHERCHES HYDROGEOLOGIQUES SUR LES SOURCES DE HOUNT DE L'ANE ET D'ARRIBAMA
- CREATION DU POSTE DE CANTINIERE ET AGENT DE PEAGE
- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JC ROUDET POUR LA ROUTE DU SUD
- PLVG : CONVENTION GESTION POST CRUES
- CONVENTION PARC NATIONAL ANNEE 2018
- ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE DU CENTRE DE GESTION 65
- TRANSFERT DES ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE AU SDE 65
- SUBVENTION POUR LE FESTIVAL NIGHTSCAPADES
- VALIDATION DES TARIFS DE LA STATION DE SKI 2018 2019
- INFORMATION SUR LES 20 ANS DES CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE
- DIVERS

Avant le début de la séance le maire demande s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour : Décision Modificative sur le budget du Desman. Validé à l'unanimité.

= **BUDGET DESMAN : DM**

Une DM est nécessaire pour pouvoir procéder au remboursement de la caution, en vue du prochain départ de l'exploitant actuel du Centre.  
Validé à l'unanimité.

= **BUDGET PRINCIPAL : DM 2**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget principal.

**Section d'investissement**

**Dépenses : - 78.963,17 €**

Cpte 1641 Capital de la dette.....	11.000,00 €
Cpte 2031/299 Etude axe Gavarnie.....	- 34.280,00 €
Cpte 2118/286 Aménagement Héas Troumouse.....	- 300.000,00 €
Cpte 2151/233 Voirie goudronnage.....	58.308,00 €
Cpte 2151/306 Soutènement mur Pouey.....	173.692,00 €
Cpte 2151/150 Pont Caran Héas.....	4.200,00 €
Cpte 2182/285 Achat véhicules.....	- 10.000,00 €
Cpte 020 Dépenses imprévues .....	18.116,83 €

**Recettes : - 78.963,17 €**

Cpte 1323/306 Sub FAR Démolition Pouey .....	14.000,00 €
Cpte 1341/307 Sub DETR Presbytère .....	17.300,00 €
Cpte 1341/192 Sub DETR chauffage Eglise.....	4.200,00 €
Cpte 1641 Emprunt.....	- 114.463.17 €

Voté par 10 voix pour et une abstention (Y Brun).

= **VALIDATION AVANT-PROJET PHASE 1 TRAVAUX GAVARNIE VILLAGE**

Ces travaux ont été présentés par le cabinet d'architectes Michel et Miquel lors de la réunion publique à Gavarnie. Le projet a été enrichi par les échanges et réunions avec les habitants qui ont eu lieu ensuite. Suite à cela des levés topographiques ont été réalisés par un géomètre, ce qui a permis aux architectes de travailler sur les plans et maquettes.

La tranche 1 des travaux concerne le secteur des anciennes maisons dites Harixcalde, la place de l'office du tourisme et le secteur de l'ancien garage du Marboré.

La tranche 2 concernera plus tard le pont Cumia, la mise en valeur du rocher du haut du village et l'aménagement des parkings avant le bâtiment de la DDE.

La tranche 3 concernera l'aménagement de la rue centrale, du bas du village et des parkings.

Laurent Solomé indique que les parkings sont un enjeu prioritaire pour la commune et que leur aménagement est indispensable. Or ils sont actuellement prévus en phase 3. Laurent Solomé s'inquiète que des raisons budgétaires puissent empêcher cet aménagement qui doit être traité en priorité, y compris pour des raisons de sécurité.

Suite à cette remarque, il est décidé que l'aménagement des parkings passera dans la phase 2 plutôt que dans la phase 3. Le cabinet Michele et Miquel doit être prévenu au plus vite.

Il faut compter environ 400 000€/tranche.

Afin de lancer la consultation des entreprises pour la phase 1, le conseil doit valider l'avant-projet afin que les architectes puissent passer aux étapes suivantes de constitution du DCE

La question de l'emplacement de la statue de Russell est abordée. Certains habitants se sont montrés hostiles à un déplacement de la statue, alors que d'autres se voient favorables à un repositionnement au niveau de la futur placette qui sera aménagée en lieu et place des anciennes maisons Harixcalde.

Le conseil décide de former une petite commission qui aura pour but d'aller discuter avec les habitants et riverains.

A l'unanimité le Conseil valide l'avant-projet des travaux de la phase 1.

#### = **CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE**

Le contrat Grand Site Occitanie vient remplacer le contrat avec l'ancienne région Midi-Pyrénées. Une différence importante : il est porté par la communauté de communes et concerne aussi le site de Cauterets Pont d'Espagne. La région a validé cette candidature et pourrait ainsi venir participer à hauteur de 35% sur le projet d'aménagement du cœur du village, mais aussi fortement sur d'autres projets à finaliser sur Gavarnie-Gèdre.

Le contrat serait porté par la communauté de communes mais la mairie serait pour partie maître d'ouvrage des opérations sur son territoire (au même titre que l'office de tourisme pour sa partie) .

De même, la procédure Grand Site de France serait portée par la communauté de communes.

Ce contrat fixe les droits et devoirs de chacun, il reprend presque à l'identique les termes du précédent contrat.

La communauté de Communes, les offices de Tourisme, la Région, le PETR et la commune de Cauterets l'ont déjà validé.

Par 10 voix pour et une abstention (Y Brun) le Conseil Municipal valide le Contrat Grand Site Occitanie Gavarnie Cauterets Pont d'Espagne.

#### = **PLU/SPR**

Monsieur le Maire rappelle la démarche initiée pour la révision du PLU et de la ZPPAUP. 4 cabinets ont été retenus et ont déposés une offre. Des auditions ont eu lieu, à l'issue de laquelle les membres de la commission, l'AMO et l'ABF (en tant que conseils mais sans voix délibérative) ont produit un classement des offres.

Michel Gabail procède à la lecture de l'analyse des offres de l'AMO, le cabinet AGATE et fait réagir chacun des élus qui ont participé à ces auditions.

Après discussions :

A l'unanimité, le Conseil municipal retient l'offre du cabinet TADD pour l'élaboration du SPR, pour un montant de 42 650€ HT.

A l'unanimité le Conseil municipal retient l'offre du cabinet ALPICITE pour la révision du PLU pour un montant de 45 037€ HT.

- **HOTEL DES VOYAGEURS**

Michel Gabail rappelle que lors de la réunion du conseil en date du 05 juin il a été décidé d'acquérir l'hôtel des voyageurs pour un montant de 42 000€. La société NACC, propriétaire, en voulait 48 000€. Après négociation la société NACC a accepté la proposition de la mairie à 42 000€ plus les frais de notaire, ce qui est habituellement pratiqué dans ce genre de transaction. La société NACC ayant accepté la proposition à 42 000€ l'hôtel des voyageurs va donc être acquis par la commune de Gavarnie-Gèdre.

Le montant de l'acquisition a été prévu au budget.

- **INTERVENTION LANGUE OCCITANE ECOLE**

La commune a la possibilité de renouveler la convention avec le Conseil Départemental pour poursuivre les interventions en langue occitane au niveau de son école. Ces interventions ont un coût pour la commune de 975€/an.

A l'unanimité, le conseil vote pour la signature de la convention avec le Conseil Départemental.

- **ASSAINISSEMENT : TRAVAUX GAVARNIE STEP ET RESEAU**

Pour la mise en conformité de la STEP de Gavarnie, une consultation a été lancée afin de sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux.

La consultation distinguait deux lots : les travaux sur la STEP d'un côté et les travaux sur le réseau de l'autre.

3 entreprises ont répondu sur le réseau et 2 entreprises ont répondu sur la STEP.

Pour le lot 1, les travaux s'élèveraient entre 200 000 et 380 000€ TTC, sans les options et pour le lot 2 (STEP), entre 280 000 et 310 000€ TTC sans les options également.

Pour obtenir des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau sur ce projet, le prix de l'eau relatif à l'assainissement devra être à minima de 1,5€ HT/m<sup>3</sup> (redevance incluse). A défaut, la Collectivité devra s'engager par délibération à atteindre ce tarif dans les 2 années.

Le bureau d'étude EcoGap a procédé à l'analyse des offres, dont il a fait restitution le vendredi 13 juillet, en présence des services du Conseil Départemental et du SATESE.

Les propositions financières sont largement au-dessus des estimatifs du maître d'œuvre. Pour le lot 2 concernant la STEP l'écart serait de près de 90 000€. Dans de telles conditions financières, Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre les plus grandes précautions.

Il est proposé de déclarer le lot 2 infructueux, afin de relancer une consultation.

Les estimatifs du maître d'œuvre pourraient être notamment revus. Monsieur Maupeu indique à ce sujet que le maître d'œuvre actuel ne semble pas être à la hauteur d'un tel projet. Son accompagnement sur ce dossier est plutôt léger.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de l'entreprise Sogep Soares pour le lot 1 de réfection du réseau. Avant de notifier le marché à l'entreprise, la commune pourra attendre d'avoir d'avantages de nouvelles de la part des financeurs publics.

A l'unanimité le conseil municipal décide de déclarer le lot 2 infructueux.

= **EAU POTABLE GAVARNIE : POINT SUR LES SOURCES HOUNT DE L'ANE ET ARRIBAMA**

Le cabinet d'hydrogéologie CETRA a réalisé une étude approfondie pour déterminer les causes de turbidité sur la source de Hount de l'Ane et identifier des nouvelles ressources potentielles.

Pour Hount de l'Ane c'est le traçage du ruisseau d'Alans qui a permis d'identifier la cause de la turbidité. La source d'Arribama est quant à elle équipée depuis le mois de septembre dernier a présenté de très bons résultats (pH, conductivité, turbidité, bacterio etc.). Le suivi de cette source va être poursuivi cet été.

L'ARS va procéder à une analyse complète de son eau.

Le raccordement au réseau actuel a été estimé à 175 000€.

Une consultation est en cours pour recruter un maître d'œuvre.

Michel Gabail évoque aussi la question de la pose des compteurs individuels. Il souligne qu'une subvention existe actuellement de la part du Conseil Départemental, mais que nous ne pouvons avoir aucune garantie sur son maintien les années suivantes.

Il souhaite que ce projet soit traité par la commission eau, dont il rappelle le nom des membres.

Monsieur Maupeu est ajouté à la liste des membres de cette commission, au vu de sa grande implication sur les dossiers de l'assainissement et de l'eau potable.

= **CREATION DU POSTE DE CANTINIERE ET AGENT DE PEAGE**

Création de poste d'agent technique territorial, à temps non complet 28 heures hebdomadaire :

Cantinière, péage, toutes autres tâches d'intérêt communal.

Validé par 10 voix pour et une abstention (Y Brun).

= **FRAIS DE JEAN-CLAUDE ROUDET POUR LA ROUTE DU SUD**

Frais d'essence et de péage de Jean-Claude Roudet pour la représentation de la Commune à la Route du Sud (106€).

Michel Gabail indique que cette participation est une occasion de faire de la publicité pour la commune.

Yvan Brun indique que selon lui ces frais sont couverts par l'indemnité, et ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement.

Par 10 voix pour et une abstention (Y Brun), le Conseil municipal vote le remboursement de ces frais à JC Roudet.

- **CONVENTION GESTION DE CRUES AVEC LE PLVG**

Deux sujets concernent la gestion des crues, en partenariat avec le PLVG : l'installation de marqueurs de crues et la question de l'espace de mobilité du gave. Ces deux dossiers ont été suivis par Claude Trescazes au sein de la commune. En son absence il est difficile d'avoir les éléments d'historiques et les clés de compréhension de ces deux dossiers. Le vote est reporté.

- **CONVENTION PARC NATIONAL ANNEE 2018**

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à la Charte du parc National prend la forme d'une convention, qui est arrivée à terme le 31 décembre 2017. L'année 2018 représente une année de transition avant l'adoption de la nouvelle Charte. Le CA du Parc souhaite dresser un bilan des quatre années de mise en œuvre de cette charte et définir un plan d'action pour la période à venir. Pour permettre la poursuite des services du Parc et le dépôt de demandes de subventions au cours de cette année de transition, une convention d'un an est proposée. Elle reprend les termes convenus dans les années antérieures.

Par 7 voix pour et 4 voix contre (L.Solomé, C.Trescazes, P.Caussieu et Y.Brun), la convention 2018 avec le PNP est votée.

- **ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE AVEC LE CDG 65**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Centre de gestion indiquant que : La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 instaure à titre expérimental, jusqu'au 18 novembre 2020, sur certains territoires, une procédure de médiation préalable obligatoire à la saisine du juge administratif en matière de litiges de la fonction publique.

Le CDG65 s'est porté volontaire pour expérimenter la médiation préalable obligatoire. Les collectivités peuvent adhérer volontairement depuis le 1er avril 2018.

Cependant, pour bénéficier de ce nouveau service, les collectivités devront délibérer et conventionner avec le CDG65 avant le 1er septembre 2018.

Quel est le principe ? Face à la judiciarisation croissante, la médiation préalable obligatoire est un des modes alternatifs de règlement des différends qui grâce à l'intervention d'une tierce personne neutre et impartiale dénommé « le médiateur » doit permettre à l'employeur public et son agent de trouver un accord dans le cadre d'un véritable dialogue, souvent plus efficace, en termes de délai et de coût, que l'engagement d'une procédure devant un tribunal.

L'agent public qui conteste une décision administrative individuelle a l'obligation de saisir au préalable le médiateur dans le délai de recours contentieux de deux mois.

Puisqu'il s'agit d'une expérimentation cette prestation s'inscrit dans le prolongement du conseil statutaire proposé aux collectivités et sera compris dans la cotisation actuelle au CDG.

A l'unanimité le Conseil vote l'adhésion de la commune au dispositif de médiation préalable du CDG 65.

- **TRANSFERT DES ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SDE 65**

Monsieur le Maire rappelle que le SDE assure l'entretien et maintenance de l'éclairage public sur Gavarnie-Gèdre. En plus de ce contrat la commune a la possibilité de lui transférer ses abonnements et consommations électriques. C'est-à-dire que c'est le SDE qui recevra directement de la part d'Enedis nos factures d'électricité. Il en assurera le paiement, qu'il nous refacturera ensuite de façon trimestrielle.

Cela permet au SDE de collecter nos données de consommation et de les suivre, pour pouvoir ensuite nous adresser des préconisations et améliorer les audits énergétiques réalisés sur la commune.

Ce service est gratuit.

Monsieur Solomé considère que ce service est totalement inutile pour la commune et n'a qu'un objectif, celui de faire tourner les services du SDE.

A 7 voix pour, 3 contre (L. Solomé, Claude Trescazes et Yvan Brun), et 1 abstention (Pascal Caussieu), l'adhésion au service de transfert des abonnements est votée.

- **SUBVENTION POUR LE FESTIVAL NIGHTSCAPADES**

Le festival NightScapades s'est déroulé du 31 mai au 3 juin à Lourdes et dans les Vallées des Gaves. Une exposition de Sergio Montufar sur les Mayas a été présentée à Millaris.

Une subvention de 200 euros est proposée.

Yvan Brun et Laurent Solomé s'étonnent que cette demande n'ait pas été faite avant l'exposition et que le conseil n'ait pas été informé plus en amont de l'organisation de cette manifestation. Les autres associations de la commune doivent déposer une demande en bonne et due forme.

Par 6 voix contre (A.Castagné, P.Caussieu, L.Solomé, C.Trescazes, Y.Brun et JC Roudet), 2 abstentions (D.Fernandes, M.Maupeu) et 3 pour, la subvention au festival NightScapade est refusée.

- **VALIDATION DES TARIFS DE LA STATION DE SKI 2018-2019 (REMONTEES ET CENTRE D'ACCUEIL)**

Le Maire présente les nouveaux tarifs de la station de ski (centre d'accueil et remontées) :

VACANCES SCOLAIRES						
SKI ALPIN JOURNEE	Moyenne Titres vendus 3 dernières saisons	Tarifs 17-18	CA moyen tarifs 17-18	Projection tarifs	Projection CA	% de hausse tarif
Adulte Journée	2 699	27,50 €	74 232 €	28,50 €	76 931 €	3,64%
Adulte 1/2 Journée	1 369	23,00 €	31 479 €	24,00 €	32 848 €	4,35%
Enfant 5 à 17 ans	516	23,50 €	12 118 €	24,50 €	12 634 €	4,26%
Enfant 1/2 Journée	681	21,00 €	14 308 €	23,00 €	15 671 €	9,52%
Etudiant Journée	393	23,50 €	9 243 €	24,50 €	9 637 €	4,26%
Etudiant 1/2 Jour	86	21,00 €	1 799 €	23,00 €	1 970 €	9,52%
Senior 65 à 74 ans	119	23,50 €	2 797 €	24,50 €	2 916 €	4,26%
Senior 1/2 Jour	72	21,00 €	1 512 €	23,00 €	1 656 €	9,52%
			147 488 €		154 262 €	
			Gain envisagé : + 4,5 % =		6 774 €	
HORS VACANCES						
	Moyenne Titres vendus 3 dernières saisons	Tarifs 17-18	CA moyen tarifs 17-18	Projection tarifs	Projection CA	% de hausse tarif
Adulte Journée	3 714	21,00 €	77 987 €	23,00 €	85 414 €	9,52%
Enfant 5 à 17 ans	500	21,00 €	10 507 €	23,00 €	11 508 €	9,52%
Etudiant Journée	7	21,00 €	147 €	23,00 €	161 €	9,52%
Senior 65 à 74 ans	6	21,00 €	119 €	23,00 €	130 €	9,52%
			88 760 €		97 213 €	
			Gain envisagé : + 9,5 % =		8 453 €	



Laurent Solomé s'interroge sur la pertinence d'une hausse sur le prix du forfait du fait d'une fréquentation qui n'est pas au mieux et des budgets des familles qui semblent s'amenuiser, alors que les prix du centre d'accueil restent inchangés.

JC Roudet indique que les prix restent encore en dessous des prix pratiqués par les autres stations de la vallée.

A l'unanimité les nouveaux tarifs sont votés.

- **INFORMATION SUR LES 20 ANS DES CHEMINS DE SAINT JACQUES**

Samedi 8 septembre 2018 - Journée des Acteurs du Patrimoine.

Pose d'une plaque commémorant les 20 ans du classement au Patrimoine Mondial des Chemins de Saint-Jacques.

Manifestation labellisée "Chemins de Compostelle, patrimoine mondial-20 ans".

L'association Patrimoine 65, Mme Colonel (ABF) et Mme la Sous-Préfète ont souhaité faire cette manifestation à Gavarnie, qui aura une ampleur qui dépasse le cadre du Département.

Il a été évoqué que les chambres du premier étage du presbytère pourraient être destinées à faire une évocation des chemins de Saint-Jacques et du classement des 4 églises du Département.

Ce projet est en l'état de réflexion avancée.

Yvan Brun rappelle que ce projet, qui a tient à cœur à Mme Colonel, n'a jamais été présenté en conseil, pour validation.

Yvan Brun et Laurent Solomé indiquent qu'il faut bien avoir présent à l'esprit que cet espace muséographique devra être entretenu ensuite, par la mairie.

- **LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX**

A l'unanimité, le loyer de l'ancien presbytère à Gèdre est fixé à 500€ mensuels et le loyer de l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage de l'école à 240€.

**DIVERS :**

- Courrier de Mme Monique SOULERE : lecture par Michel Gabail
- Cabane en bois du Desman : proposition de vente par Valt 33 pour la somme de 1000€. Refusé.
- Reconrôle des paravalanches de la route de la station (D. Fernandes) : il faut prévenir le RTM
- Décharge d'Ossoue (N Leconte) : il faudrait organiser une manœuvre des pompiers pour tout faire bruler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.